

DELIBERATION CFVU-081-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2020,

Objet de la délibération : Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC)– DEVE

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 21 septembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant le D.U. « Rebond M2S » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO *Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 25 septembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 septembre 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du :
- § Passage   la CFVU du : 21 septembre 2020
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e :

1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
- (joindre un argumentaire)*

§ Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
Enseignements	<p>Tous les enseignements sont obligatoires : coefficient 1.</p> <p>Français (36h : CC) Mathématiques (36h : CC) Anglais (36h : CC) Biologie/Chimie (36h : CC) Culture numérique (24h : CC) Culture générale (24h : CC) Théâtre (24h : assiduité) MTU (24h : assiduité) 3PE (36h : assiduité) Sport (16h : CC)</p> <p>TOTAL des cours : 292h</p> <p>Entretiens individuels pédagogiques (3x30 min)</p> <p>Stage (70h : rapport de stage)</p>	<p>Tous les enseignements sont obligatoires et suivis par tous les étudiants. Ces enseignements comportent un tronc commun et 2 parcours, un parcours majeur et un parcours mineur, selon le projet professionnel de chacun.</p> <p>Tronc commun : coefficient 2</p> <p>Français (36h : CC) Voltaire (24h : assiduité) Anglais (36h : CC) MTU (24h : assiduité) 3PE (24h : assiduité) Sport (16h : CC) Culture numérique (24h : CC)</p> <p><u>Parcours « santé »</u> : si parcours majeur : coefficient 3 / si parcours mineur : coefficient 2</p> <p>Mathématiques (36h : CC) Biologie (36h : CC) Pharmacie (12h : CC) Ethique du soin (24h : CC)</p> <p><u>Parcours « social »</u> : si parcours majeur : coefficient 3 / si parcours mineur : coefficient 2</p> <p>Culture sanitaire et sociale (24h : CC) Psychologie (24h : CC) Projet de prévention (12h : CC) Culture générale (12h : CC) Ethique du soin (24h : CC)</p> <p>TOTAL des cours : 364h</p> <p>Entretiens individuels pédagogiques (3x30 min)</p> <p>Entretiens individuels 3PE (3x45 min)</p> <p>4 semaines de stage (140h : rapport de stage)</p>

Lieu des cours

Faculté de santé
Campus de Cholet

Faculté des sciences
Campus de Cholet

Maquette Rebond M2S 2020/2021

Angers et Cholet

Matière	Nombre d'heures par campus	Modalités d'évaluation
Tronc commun : coefficient 2		
Français	36h	Contrôle continu
Voltaire	24h	Assiduité
Anglais	36h	Contrôle continu
Culture numérique	24h	Contrôle continu
MTU	24h	Assiduité
3PE	24h	Assiduité
Sport	16h	Contrôle continu
Parcours santé : si parcours majeur coefficient 3 / si parcours mineur coefficient 2		
Mathématiques	36h	Contrôle continu
Biologie	36h	Contrôle continu
Pharmacie	12h	Contrôle continu
Ethique du soin	24h	Contrôle continu
Parcours social : si parcours majeur coefficient 3 / si parcours mineur coefficient 2		
Culture sanitaire et sociale	24h	Contrôle continu
Psychologie	24h	Contrôle continu
Projet de prévention	12h	Contrôle continu
Culture générale	12h	Contrôle continu
Ethique du soin	24h	Contrôle continu
TOTAL COURS	364h	
Entretiens individuels 3PE	3 entretiens 45min/étudiant	Assiduité
Entretiens individuels pédagogiques	3 entretiens 30min/étudiant	Assiduité
Stage	140h (quatre semaines)	Rapport de stage
TOTAL heures/étudiant	507h45	